

Consulter vos attestations de paiement

Connectez-vous à votre compte depuis votre ordinateur ou votre mobile (après téléchargement de l'application Digiposte).

Retrouvez votre attestation de paiement sur la page d'accueil. Toutes les autres attestations de paiement déjà lues ont été automatiquement archivées dans votre dossier CIBTP IDF dans la rubrique « mon coffre ».

Consulter le service client Digiposte

Digiposte, le service de La Poste a été choisi par la caisse CIBTP IDF pour vous aider à résoudre vos difficultés d'accès à votre compte. Il répond à vos questions sur le fonctionnement du coffre.

AIDE EN LIGNE

Pour vos questions les plus courantes :
<http://aide.digiposte.fr/>

FORMULAIRE DE CONTACT

Pour toute demande spécifique :
<https://secure.digiposte.fr/service-client>

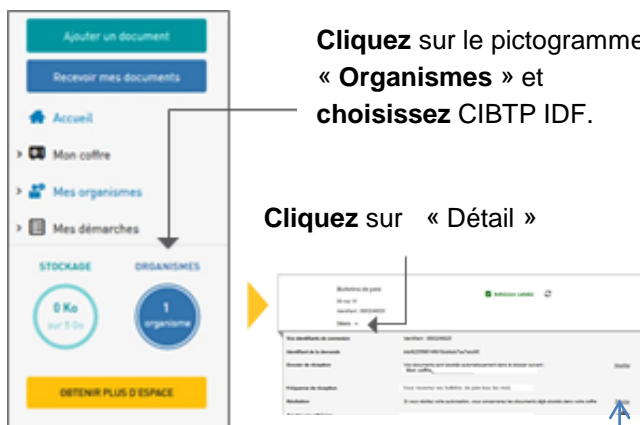
TÉLÉPHONE

0 969 321 269 – appel gratuit accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h

Consulter notre tutoriel sur le site de la caisse www.cibtp-idf.fr à la rubrique : [Services en ligne > Informations pratiques > Le coffre-fort numérique Digiposte.](#)

Pour refuser le dépôt et recevoir votre attestation de paiement au format papier :

- ❖ Depuis votre espace Sécurisé (www.cibtp-idf.fr > Espace Sécurisé salarié), à la rubrique : [Mes informations > Coffre-fort numérique DIGIPOSTE.](#)
- ou
- ❖ En nous retournant le formulaire de refus téléchargeable sur le site de la caisse www.cibtp-idf.fr à la rubrique : [Congés payés > Documentation > Formulaire de refus du coffre-fort.](#)
- ou
- ❖ Connectez-vous à votre coffre, puis **cliquez** sur « Résilier » depuis l'organisme CIBTP IDF.



Cliquez sur le pictogramme « Organismes » et choisissez CIBTP IDF.

Cliquez sur « Détail »

Cliquez sur « Résilier » puis sur « Continuer ».

À défaut, vos attestations de paiement seront déposées et stockées dans votre coffre-fort Digiposte.

Vous pourrez ré-adhérer au service à tout moment, depuis votre coffre à la rubrique « Mes organismes / Recevoir mes documents » en **cochant** « CIBTP IDF ».



Un nouveau service

Guide utilisateur pour activer votre compte numérique Digiposte.

Pour recevoir vos attestations de paiement au format numérique, activez votre coffre en suivant les étapes décrites dans ce guide.



Étape 1

Même si vous êtes déjà détenteur d'un compte DIGIPOSTE ou compte client La Poste, vous devez obligatoirement suivre cette étape .

CAS N°1 : Vous avez communiqué à la caisse une adresse mail via votre espace salarié du site cibtp-idf.fr

Vous avez reçu un mail d'inscription pour recevoir vos attestations de paiement au format numérique.




Cliquez sur le lien figurant dans l'email que vous avez reçu de Digiposte.

CAS N°2 : Vous n'avez pas communiqué d'adresse mail à la CIBTP IDF ou celle-ci est invalide

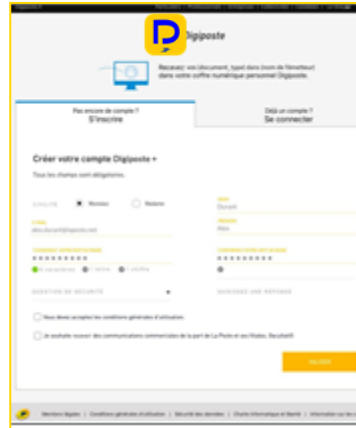
Tapez dans la barre d'adresse de votre navigateur internet l'adresse : <https://adherer.digiposte.fr/cibtpidf>

Dans les 2 cas précédents saisir :

- **Identifiant** : numéro d'identifiant CIBTP sans la clé communiqué sur tout courrier édité par la Caisse **depuis le 01/01/2020**,
- **Code d'activation** : les mois et jours de votre date de naissance au format MMJJ
- Et **validez**. 

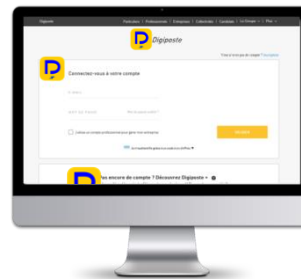
Étape 2

CAS N°1 : Vous n'avez pas de compte Digiposte ni de compte client La Poste (1) ?



- Cliquez sur l'onglet « S'inscrire ».
- Entrez votre email(2), mot de passe personnalisé et question secrète.
- Validez les Conditions Générales d'Utilisation.

CAS N°2 : Vous avez déjà un compte Digiposte ou un compte client La Poste



- Cliquez sur « Se connecter » et aller directement à l'étape 3.

(1) Vous possédez déjà un compte client la Poste si vous avez déjà utilisé un service ou acheter un produit sur la e-boutique de la Poste (Colissimo, timbres, contrats de réexpédition).

(2) Un message de notification de dépôt de document est envoyé sur l'email renseigné à chaque dépôt de toute nouvelle attestation de paiement.

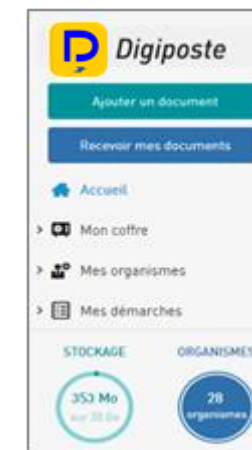
Étape 3

Connectez-vous avec vos identifiants Digiposte ou compte client La Poste (3)



Étape 4

Vérifiez votre adhésion



Cliquez sur « Mes organismes » et vérifiez que le statut soit à l'état « validé » pour votre adhésion à la CIBTP-IDF.

(3) Dans ce dernier cas, il vous sera demandé de valider les Conditions Générales d'utilisation de Digiposte.